

LaBabillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Juillet 2015

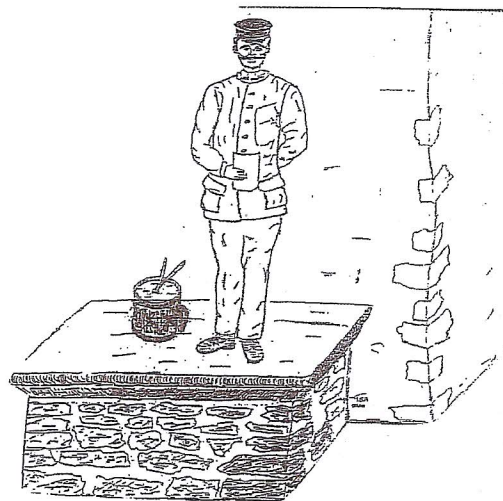
Avis à la population !

« Vive les vacances ... Plus de pénitence... » la comptine autrefois chantée par les enfants le dernier jour de l'école ... Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pendant deux mois, le village va vivre à nouveau cette période estivale au rythme des vacanciers : les volets clos vont s'ouvrir, les estivants flâneront dans les rues, autour du plan d'eau, du pont muletier, de la chute d'eau du « Ru de la Forêt », les touristes visiteront l'église et ses peintures murales remarquables sans omettre de marquer un arrêt sur l'exposition de « la grande guerre ».

Que ceux qui restent accueillent chaleureusement nos résidents d'été et nos visiteurs d'un jour... Que ceux qui partent profitent de leur séjour et nous reviennent plein d'enthousiasme. Bonnes vacances à tous.

Qu'on se le dise !



Eloge funèbre

Le 8 juin 2015, Monsieur André Lavoué, ancien maire de Cossé-en-Champagne, nous a quitté dans la plus grande discrétion.

Pendant l'exercice de ses trois mandats consécutifs, Monsieur Lavoué a été un véritable « entreprenant » pour structurer efficacement la commune et poser les bonnes bases du devenir du village : Adhésion au district de Meslay du Maine, transformation de l'ancien hôtel en salle des aînés et locatif, réfection de la mairie, création de notre magnifique plan d'eau et du Jardin d'Antan, lieux de loisirs et de détente, lancement des premières tranches de l'assainissement collectif par lagunage, classement de l'église en édifice classé au titre des Monuments Historiques et premiers sondages des peintures murales dans la chapelle ste Anne, réfection de nombreux chemins ruraux et voies communales, etc... etc...

Entreprenant, mais aussi visionnaire... n'a-t-il pas été l'un des premiers maires du département à organiser une véritable mutualisation avec les communes de Bannes et Epineux pour l'achat en commun du matériel ?

Que tous se souviennent et honorent le dévouement et la disponibilité d'André Lavoué, premier magistrat de la commune de 1983 à 2001.

Les décisions essentielles du conseil municipal

Séance du 4 juin 2015.

Pour finaliser le projet de mise en sécurité de la rue des Fours à Chaux, route départementale 130, le conseil a validé la convention proposée par le Conseil Général de la Mayenne, laquelle mentionne les obligations de chacune des collectivités.

A la suite de l'appel d'offres publiée le 13 avril 2015 sur le site du portail des achats publics 53 et de la remise des offres arrêtée le 4 mai, le conseil a choisi l'entreprise EUROVIA pour la réalisation de ces travaux, lesquels seront lancés après confirmation des financements attendus de l'Etat.

Le logement de la poste ne pouvant être reloué en l'état, il est nécessaire de réhabiliter intégralement ce bâtiment. Le conseil, après avoir échangé et délibéré, a fait le choix de transformer ce logement en salle pluriactivités. Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil saisit la Commission de Sécurité et d'Accessibilité Départementale pour demander l'ouverture et la transformation de ce logement en ERP, Etablissement Recevant du Public.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire, responsable de la sauvegarde des personnes et des biens, doit disposer d'une organisation de gestion de crise et de mobilisation des moyens actées dans un Plan Communal de Sauvegarde PCS. Christian Herbert, adjoint au maire, s'est chargé de la réalisation de ce document et l'a présenté aux membres du conseil. Ce PCS a été validé par un arrêté du maire et transmis aux autorités compétentes. Merci à Christian pour la réalisation de ce gros travail. Merci à l'ensemble des conseillers qui ont tous accepté de prendre en charge un secteur géographique en cas d'alerte. Chacun est en possession de ce plan de sauvegarde.

La commande et la livraison de pierres pour les chemins a été rejetée par l'entreprise initialement retenue aux conditions fixées par le conseil municipal, en conséquence, une autre consultation est en cours.

Puis le conseil a validé le montant des participations aux frais scolaires entre les communes, selon une grille établie par l'inspection académique ;

- Bannes : 6 634.05 €
- Epineux : 1 660.42 €
- Cossé : 44 418.42 €

Travaux et affaires en cours

Le conseil a été informé qu'une procédure de reprises des concessions en état d'abandon et/ou concessions à renouveler est en cours. Le procès-verbal en date du 11 mai 2015 a été affiché. La procédure va courir trois ans, soit jusqu'au 10 mai 2018. Les familles concernées sont invitées à prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour régulariser les concessions non renouvelées.

Un chantier « argent de poche » ouvert aux jeunes de 16 à 18 ans sera organisé du 6 au 10 juillet. Il est prévu de consacrer ce chantier aux différents travaux d'entretien du cimetière (nettoyage des tombes et chapelle sous la responsabilité de la commune et peinture du portail). Cindy Bignon, Crédric Billeaux, Martin Compas, Clément Marçais, Mélina Oger, seront encadrés par Christian, Roland et Philippe.

Le site internet de la commune est à nouveau opérationnel dans sa nouvelle configuration. Christian qui assure la réalisation et la mise à jour du site propose un logo. Cette première esquisse est ouverte à toutes les propositions de chacun... affaire à suivre... Soyez nombreux à visiter le site.

La dernière phase de sondage des peintures murales de l'église vient de s'achever dans le chœur par Véronique Legoux, restauratrice. Les échafaudages seront rapidement démontés. Selon les découvertes faites par la restauratrice, on peut supposer des peintures remarquables datant des XV^e – XVI^e et surtout du XIX^e siècle. Le rapport définitif sera remis en mairie et à la DRAC avant la fin de l'année 2015.

Démographiquement parlant

Tous nos vœux de bonheur à

Lilyrose Gaubert, née le 19 mai, fille d'Agathe Denis et Jean Gaubert, domiciliés à La Baste

Et

Augustin Morin, né le 1^{er} juin, fils de Lucie Vannier et Arnaud Morin, domiciliés à La Bouverie et félicitations aux heureux parents.

Tous nos vœux de bonheur également aux heureux mariés :

Jean-Marie Flippe et Nathalie Cohen, mariés le 22 mai, domiciliés à la Ragottière

Daniel Hahn et Véronika Chatelus, mariés le 23 mai, domiciliés en Allemagne,

Claude Conteyssouze et Emila Refour, mariés le 13 juin, domiciliés 10 rue des Fours à Chaux.

Tous nos regrets pour André Lavoué décédé le 8 juin et nos sincères condoléances à ses enfants et à tous ceux qui lui sont chers.

Prenez notes

Le secrétariat de mairie sera fermé du 16 au 27 juillet puis du 24 août au 13 septembre inclus. Des permanences seront assurées les mardis et vendredis matins de 10 à 12 heures au cours de cette période. Le secrétariat de mairie sera totalement fermé du 24 au 28 août. En cas d'urgence vous pourrez contacter Mme Morand au 0243905931.

Nous vous remercions de votre compréhension

Canicule

Les services de l'Etat vous recommandent la plus grande vigilance en période de fortes chaleurs. Retrouvez les recommandations sanitaires à l'attention de la population sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé : www.sante.gouv.fr.

Consignes générales :

- **Buvez** régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- **Rafrâchissez-vous** et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- **Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool** ;
- **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais** (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- **Évitez les efforts physiques** ;
- **Maintenez votre logement frais** (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à **donner régulièrement de vos nouvelles** à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour **vous informer** ;
- Interdiction de faire des feux.

Pour vos sorties :

N'hésitez pas à venir consulter les brochures en mairie :

« Un été en pays de Meslay-Grez » et « le guide pratique pour randonner en Mayenne ».

Dates à retenir

- Samedi 18 juillet : Soirée moules/frites
- Vendredi 7 août à 18h00 : Cérémonie de recueillement
- Mardi 1er septembre : Rentrée scolaire
- Week-end 19-20 septembre : Journée du patrimoine
- Dimanche 25 octobre : Accueil de l'Association qui fait la promotion des peintures d'Adeline Neveu dont quatre oriflammes pavoisent le chœur de l'église.

Glanes historiques

Extrait des registres de délibérations et de l'Etat Civil

Autrefois, le cimetière dit « le petit cimetière » était situé autour de l'église. La rue principale était la rue du Presbytère et le chemin des Demoiselles.

Quelques années avant 1785, un plus grand cimetière fut créé route de Viré aujourd'hui rue du Soleil Levant.

Bénédiction du cimetière

« L'an mil sept cens quatre vingt cinq, le dimanche sixième jour de mars, ... en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime évêque du Mans ... par laquelle le dit Seigneur évêque étant informé que les habitants de la paroisse de Cossé en Champagne en conséquence d'un arrêt du parlement, se seraient trouvés un terrain convenable pour y former le cimetière de la dite paroisse... que ce terrain est orné une grande croix et dûment clos... »

On suppose que le petit cimetière a conservé ses fonctions pendant un siècle environ après la création du grand cimetière car on retrouve dans les archives que certains défunts étaient « ensépulturés » dans le grand cimetière et d'autres l'étaient encore dans le petit cimetière.

« En séance du dimanche 9 février 1898 à 8 heures du matin, le conseil supplie Monsieur le Préfet de reconnaître l'utilité bien entendue d'un chemin de grande communication partant du bourg de Forcé, Bazougers, La Bazouge, Chémeré, Cossé puis Avesse et Brûlon » (d'où la suppression du petit cimetière)

Le 20 novembre 1895

« Monsieur le Maire expose que ses prédécesseurs ont fait construire les murs de clôture du cimetière communal et de l'allée qui y donne accès, ... que l'approche des matériaux nécessaires ayant été faite en partie gratuitement par les cultivateurs de la commune, le montant des travaux s'est élevé seulement à la somme de 2470 francs, que Madame Touchard, propriétaire à « la Helberdière » ayant versé pour ces travaux la somme de 2000 francs, il reste à la charge de la commune la somme de 470 francs. »

Dimanche 4 mai 1913 à 11h30 du matin

« Le conseil accepte le legs de la famille Touchard-Coignard d'une somme de douze mille francs... dont les revenus devront être employés à entretenir la chapelle « Touchard-Coignard » dans le grand cimetière de Cossé en Champagne »

Une héritière de la famille est venue en mairie nous rappeler cet engagement il y a quelques années...

Pêle Mêle

Le Club des aînés

Le repas campagnard du 4 juin s'est bien déroulé dans une ambiance très conviviale.

Nous avons bien pensé à Mesdames Bouvet et David en maison de retraite, qui n'ont pas pu y participer.

Retenez d'ores et déjà les dates des 10-11-12 octobre pour le concours de belote à Cossé.

Nous avons une pensée toute particulière pour André Lavoué décédé le 8 juin, un des membres les plus fidèles au club.

Les membres du club des aînés

Le Comité des fêtes

Nous serons heureux de vous accueillir le **samedi 18 juillet à 20H00** à la Salle des fêtes de Cossé en Champagne pour la traditionnelle **soirée moules frites** animée par un DJ.

Au menu: Entrée moules frites, ou saucisse frites, dessert.

Les membres du bureau

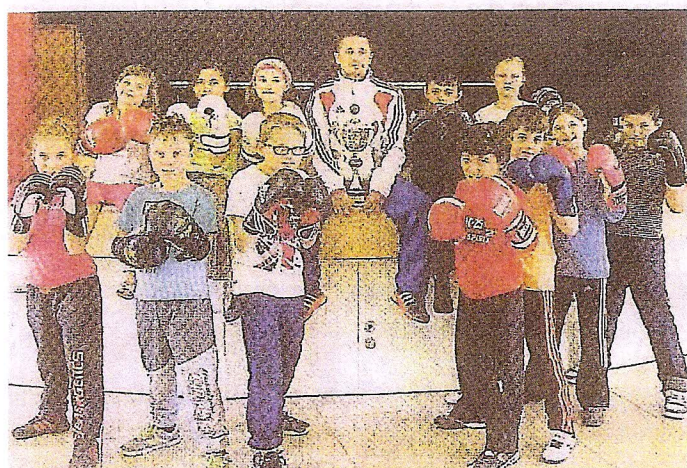
A propos de l'école

Mercredi 29 avril, visite de Guillaume Chevrollier, député, à l'école



Charles Herbert, animateur des TAP, champion de France de boxe française (article du Ouest-France)

Charles Herbert, champion de France pour la 3^e fois



Charles Herbert, champion de France pour la 3^e fois, entouré des enfants de l'école publique.

Charles Herbert, 28 ans, dispense, depuis la rentrée scolaire, une activité découverte de la boxe française aux élèves de l'école publique, dans le cadre des Nouvelles activités périscolaires (Nap). Pour la troisième fois, le 10 mai, à Perpignan, il est devenu champion de France dans la catégorie poids plume (moins de 56 kg).

Sportif de haut niveau, membre de l'équipe de France, il détient déjà de nombreux titres nationaux et internationaux, dont ceux de champion d'Europe et champion du monde.

« Je fais de la boxe depuis quinze ans, ainsi que tous les sports pieds et poings. Je m'entraîne vingt-cinq heures par semaine à domicile, et

dans la salle de boxe de Tiercé dans la Sarthe, et une fois par mois dans le Finistère, où je suis licencié à Menez Hom Craon, explique-t-il. Je fais ce sport pour le plaisir de la compétition car j'aurais du mal à m'entraîner sans cet objectif. J'aime l'esthétique de ce sport. Chaque semaine, j'essaie de transmettre ma passion aux enfants et je suis récompensé, car ils sont très réceptifs. »

Charles Herbert se prépare actuellement pour les championnats d'Europe, qu'il abordera avec « confiance », organisés début octobre, à Budapest.

Nous n'aurons plus que 2 classes à la rentrée prochaine si nous n'avons pas de nouvelles inscriptions d'enfant à l'école. L'ultime décision sera prise le jour de la rentrée du mardi 1er septembre. Que les familles inscrivent leur(s) enfant(s) le plus rapidement possible... Faut-il encore espérer ?

D'ores et déjà, nous savons que nos enseignants Sophie, Florence et Thomas nous quittent car ils ont obtenu leur mutation les rapprochant de leur domicile personnel. Nous les regretterons et nous leur présentons nos meilleurs vœux de réussite dans leurs nouvelles affectations. Nous espérons qu'ils garderont un bon souvenir de leur passage à Cossé – en-Champagne. Nous souhaitons la bienvenue à Mesdames Rahard-Tourneux, directrice et Baron, arrivant toutes les deux du nord de la Mayenne.

Mot du club Gym à Cossé



L'année s'est achevée par une heure de zumba ouverte à tous. Puis nous avons célébré les vacances autour d'un buffet froid offert par l'association. Comme les années précédentes la zumba a attiré beaucoup de monde. La reprise aura lieu le mercredi 16 septembre. Comme l'an passé après la zumba il y a 45 minutes de gymnastique tonique. Il est possible de pratiquer l'une ou les deux activités.

Pour tout renseignement ou nouvelle inscription téléphonez au **02-43-64-32-60** ou au **02-43-90-56-68** ou au **02-43-64-30-10** à partir du 1er septembre. L'activité est ouverte aux adultes et aux adolescents à partir de 15 ans (nés 2001).

Bonnes vacances à tous et à la rentrée si le cœur vous en dit.

Le bureau du club Gym à Cossé

AC-AFN - Association pour le devoir de mémoire

Le vendredi 7 août à 18h00 une cérémonie de recueillement sera organisée au Carrefour de la Guérinière, lieu où les armées du Général Patton, du Général Leclerc et des FFI de la Sarthe et de la Mayenne se sont regroupées.

Merci par avance de votre participation.

Christian Herbert

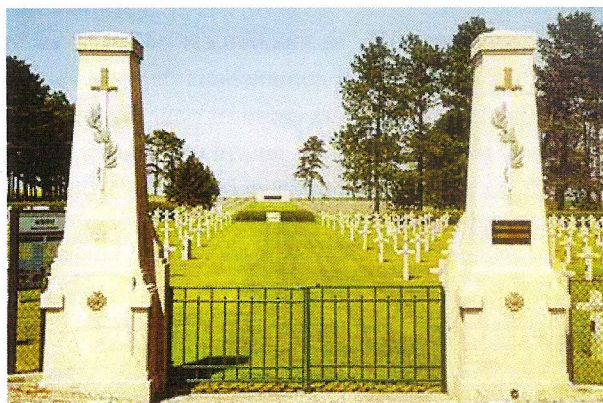
Vice-Président AC-AFN et devoir de mémoire

L'été 1915

Au cours de l'été 1915 de nouveaux soldats de Cossé-en-Champagne sont incorporés : François-Alphonse ANGOT de La Touche, Théophile-Georges DESNOS de La Guyonnière, Louis PLACAIS. D'autres changent de régiment : Victor-Emile CROYAU, Eugène DROUIN. Auguste LEQUIMBRE des Bourgeries et Camille-Georges MARIN, domestique à La Bilottière, blessés à la mi-juillet, rentrent au dépôt. Cela signifie la fin de leur permission de convalescence.

Certains soldats bénéficiaient de permissions agricoles selon leur condition : cultivateurs, ouvriers agricoles. Le manque de main d'œuvre dans la maréchalerie obligeait l'autorité militaire à accorder des sursis d'appel et des permissions aux ouvriers spécialisés. On constate aussi qu'en tant que boulanger à Cossé, Auguste DAVID bénéficiait d'un sursis du 15 juillet 1915 au 15 novembre 1915 afin d'exercer son activité. Il n'y avait pourtant pas de permissions particulières pour les boulangers car à cette époque la population « boulangeait » à domicile. On peut supposer que les habitants devaient probablement se fournir en diverses farines chez lui. Ces sursis lui étaient accordés aux périodes des récoltes. On avait dû aussi tenir compte de son âge, comme pour les G-V-C, car il était âgé de 42 ans.

Vital-Henri LEMAITRE avait été détaché comme ordonnance du colonel puis à l'Etat-Major du 12 novembre 1914 au 15 juin 1915. Il est à nouveau blessé par balle dès le 30 juin 1915 à Saint-Hilaire-le-Grand, dans la Marne. Un grand nombre de nos Poilus de Cossé se trouvent sur le front de Champagne. La Marne devient le département où sont ensevelis le plus grand nombre de soldats. De nombreuses nécropoles seront alors créées. Au cimetière de Saint-Hilaire-le-Grand reposent des soldats Russes ! Les 124 et 130^{ème} Régiments d'Infanterie sont sur ce front, dans les tranchées, c'est ainsi que plusieurs soldats de Cossé seront blessés ou trouveront la mort au cours de la seconde offensive de Champagne à partir de septembre 1915. Le 25 septembre, 1er jour de l'attaque, Auguste-Pierre MARTIN est blessé. Camille-Pierre LEROY, domestique à Villemarchand, est blessé à Saint-Hilaire-le-Grand deux jours plus tard. Le même jour à Briennes, François RENOULT, cultivateur à Cossé, est évacué, blessé à la cuisse par un éclat d'obus. Maurice LETHEULE, chauffeur – mécanicien (son père, cafetier et sa mère, épicière sont établis à Cossé), est lui aussi blessé d'une balle à la poitrine le jour de l'attaque à Saint-Hilaire-le-Grand. On l'évacue à l'hôpital de Mourmelon-le-Grand, il y décède des suites de ses blessures, il avait 21 ans. Il est inhumé au cimetière du Bois Liévin puis après la guerre à la nécropole d'Auberives. Les cimetières deviennent trop étroits. Des nécropoles et des ossuaires seront créés à partir de 1920 pour recueillir les corps exhumés des soldats.



Auberive — Photo © Jean-Pierre Husson, « Histoire et mémoires »

Edmond MOCQUEREAU a 31 ans, marié en 1908 et installé comme menuisier à Cossé, il est caporal au 130^{ème} RI, combat à l'Epine de Vedegrange, autre lieu connu de cette bataille, il est tué le 27 septembre.

Pour finir cette triste litanie, François BOUDEVIN, le jeune veuf de la Ragottière trouve la mort à Souain : son décès est fixé au 25, le jour de l'attaque, en fait, il est déclaré disparu le 26 septembre. François BOUDEVIN détient une particularité : nous pouvons lire son nom gravé sur le monument aux morts de Cossé mais aussi sur celui de Saint-Loup-du-Dorat !

Lorsque l'on évoque Souain, nous ne pouvons pas oublier ces quatre caporaux fusillés pour l'exemple en mars 1915. Epuisés, les soldats ont refusé de quitter les tranchées et d'attaquer à nouveau le moulin de Souain. Des

hommes sont désignés et condamnés pour refus d'obéissance. Les quatre caporaux : Louis Lefoulon, Théophile Maupas, Lucien Lechat et Louis Girard, ont été exécutés pour l'exemple. Ils seront réhabilités en 1934.



A la mémoire des caporaux de Souain Théophile MAUPAS, Louis GIRARD, Lucien LECHAT et Louis LEFOULON Fusillés pour l'exemple, à SUIPPES, le 17 mars 1915

Les conditions de vie des poilus dans les tranchées sont excessivement dures. Ecrire aidait à oublier ce terrible quotidien. La lettre demeurait le lien qui reliait le soldat à sa famille, à sa vie en temps de paix. Le courrier qu'il recevait l'aidait un peu à oublier l'angoisse du combat et de la mort. Certains soldats envoyaient des courriers séparés à leur mère, plutôt rassurants, et à d'autres proches, relatant la vérité des tranchées. Un service de censure sera instauré dès la déclaration de la guerre, touchant d'abord les informations militaires et diplomatiques, puis la Presse.



Le contrôle postal voit le jour en novembre 1915, sa fonction est de veiller au moral des combattants et de censurer leurs correspondances. Il y a environ neuf commissions de 15 à 25 membres qui ouvriront jusqu'à 180 000 lettres par semaine. Des courriers seront alors censurés pour dissimuler la situation difficile des poilus dans les tranchées et éviter de démoraliser l'arrière...On pourra voir à la fin de la guerre un véritable décalage entre les hommes partis vers les divers fronts et les familles restées à l'arrière. Peu auront imaginé la terrible situation dans laquelle le poilu était réellement.

Chronologie du 3^{ème} trimestre 1915

Elle se résume en de terribles combats : Poursuite de l'offensive française en Artois, débutée en mai et juin. Celle-ci s'étend à la Champagne dès septembre. Le 25 septembre, les troupes britanniques lancent leur offensive connue sous le nom de « Bataille de Loos » et participent ainsi à ce qui pour les troupes françaises est la « Deuxième bataille de l'Artois »

Hors de France : l'Italie déclare la guerre à la Turquie le 21 août, et 23 septembre, la Bulgarie la déclare à la Serbie.